

Filières de tir

Licence de tir sportif

Tir récréatif

4 catégories :

- Pistolet
- Arme d'épaule
- Canon lisse
- Poudre noire

Examen théorique et pratique organisé par la Fédération

Accès à une licence définitive et à une détention après un stage de six mois

3 catégories :

- Pistolet
- Arme d'épaule
- Révolver

Examen théorique à présenter auprès du responsable armes de la police

Examen pratique à la STDG après formation en interne

Détention sous « Modèle 9 » et pratique du tir uniquement avec des armes reprises dans la catégorie sportive par décret ; armes longues à verrou, pistolets uniquement en 22LR ; pas d'armes longues semi-automatique, pas de revolver

Détention sous « Modèle 4 » autorisée pour tout calibre et fonctionnements sauf armes prohibées